

(1)

QUESTIONS

Relatives à l'état des Ecoles dans chaque
Commune.

I.

RAPPORTS LOCAUX.

1°. Nom de l'endroit où est située l'école?

Montagny les Monts.

a. Est-ce un bourg, ou village, un hameau, ou un lieu isolé?

b. Est-ce une Commune proprement dite? ou à quelle Commune appartient-il?

c. De quelle Paroisse? de quelle Agence ressort-il?

d. District

e. Canton

Payerne
Fribourg.

2°. Eloignement des maisons appartenantes au ressort de chaque école.

(Il est déterminé par quarts d'heures, par exemple on dira, la circonférence du premier quart d'heure contient vingt-cinq maisons, celle du second treize, celle du troisième quatre maisons.)

à la circonférence du premier quart d'heure, soixante et onze maisons. Celle du second soixante quatre.

3°. Noms des villages, des hameaux, ou des fermes appartenantes au ressort de chaque école.

a. On indiquera l'éloignement de chacun du lieu de l'école, &c.

b. Le nombre des enfants de chaque endroit qui la fréquentent?

Montagny les Monts, Coupet, Villarey, avec les hameaux du grabou, Soisgiray, les Granges Philing. Montagny la Ville, Manens avec Grand-Sivaz. les enfants de cette dernière Commune sont libres de fréquenter l'Ecole de Montagny ou de Manens. Montagny les Monts, Coupet Soisgiray. Montagny la Ville quart d'heure. Manens, grand-Sivaz, le Grabou, Villarey, les Granges Philing; demi heure. Manens et Grand-Sivaz, de Manens, quart d'heure. Montagny les Monts 11. Montagny la Ville 20. Coupet 10. Villarey 6. les Granges 1. Manens 4.

(2)

4°. Eloignement des écoles voisines jusqu'à une lieue en circonférence?

L'école de Manens à $\frac{1}{2}$ lieue de celle de Montagny, celle de l'Échelles à une lieue $\frac{1}{2}$ de celle de Prés, de Torny le Grand, et de Torny Petit; de Manens d'une lieue. Prés des deux Torny et Manens de $\frac{3}{4}$ de lieue. celles de Manens et des deux Torny sont à $\frac{1}{2}$ lieue de distance les unes des autres.

a. Leurs noms.

b. Leurs distances réciproques.

I I.

I N S T R U C T I O N .

5°. Qu'enseigne-t-on dans chaque école?

à Montagny à lire, à écrire, à chiffrer et les Elémens de la Religion; le Régent de cette école ignore ce qu'on enseigne aux autres.

6°. Ne tient-on l'école qu'en hiver? & combien dure-t-elle?

on doit faire l'école 10. mois; mais les chefs de famille n'y envoient leurs enfans qu'en hiver pendant 6. mois.

7°. Livres élémentaires, lesquels sont en usage?

Le catéchisme, l'instruction de la jeunesse, et la feuille populaire de puis qu'on l'a.

8°. Préceptes & réglemens, comment font-ils observés?

bien avec plaisir.

9°. Durée de l'école chaque jour?

du matin jusqu'à 11. heure $\frac{1}{2}$. et d'une heure jusqu'à 4. heures $\frac{1}{2}$.

10°. Les enfans sont-ils distribués ou classés?

les plus savants le matin; les autres après midi.

I I I.

R E L A T I O N S P E R S O N N E L L E S .

11°. Instituteurs.

a. Qui a établi jusques ici le Régent? & de quelle manière?

la Paroisse au scrutin.

b. D'où est-il?

de Montagny les Monts

c. Son nom

Jacques Perny.

(3)

d. Son âge.

38. ans.

e. Sa famille, combien d'enfants a-t-il?

4. Enfans.

f. Depuis combien de tems est-il instituteur?

depuis 3. ans.

g. Où a-t-il été auparavant? quelle étoit sa vocation précédente?

10. ans au Régiment d'Artillerie de Sonenberg.

h. Réunit-il à son office quelqu'autre fonction? quelles font-elles?

il est clerc d'Eglise.

12°. Ecoliers, combien d'enfans fréquentent l'école?

52. mais par la négligence des chefs de familles, ils ne fréquentent pas tous.

a. En hiver, } soit garçons ou filles.
b. En été, }

garçons et filles 6. mois en hiver.

I V.

RAPPORTS ECONOMIQUES.

13°. Biens & fonds de chaque école. —

a. Possède-t-elle de pareils fonds? —

b. Quelle en est la valeur? —

c. Source des revenus. —

d. Les biens d'écoles sont-ils réunis à ceux de l'église ou des pauvres? —

14°. Prix de l'école; paye-t-on pour y être admis, combien?

chaque enfant paye à l'instituteur chaque mois 1. bache et $\frac{1}{12}$ de bichet moitié blé

15°. Bâtiment de l'école. —

moitié avoine. les pauvres ne payent rien.

a. Quel en est l'état, est-il neuf ou vieux, ou délabré? —

l'instituteur touche chaque année au séminaire

b. N'y a-t-il qu'une chambre pour l'école? dans quel bâtiment?

de Fribourg pour la paye des pauvres livres suisses 12. sous 1. une chambre.

c. Au défaut d'endroit public destiné à l'école, l'instituteur loue-t-il peut-être la maison, & à quel prix?

la Paroisse loue une maison livres suisses 12.

d. Qui est chargé de la maintenance de l'endroit où se fait l'école.

le propriétaire.

(4)

16°. Pension de l'instituteur ou maître d'école?

A. En argent, bled, vin, ou bois?

8. 1 aars $\frac{1}{2}$ moitié bled, moitié avoine, que

B. De quelle source dérive-t-elle? comme de

les Paroissiens payent à proportion de biens

Combien chacun de ces objets vaut-il à l'école?

a. Dixmes, censés foncières, & autres droits féodaux abolis? —

b. Ou des sommes assignées & payées à l'école? —

c. Fondations? —

d. Caisses communales? —

e. Biens d'église? —

f. De l'argent payé par les pères de famille & placé avec profit? —

g. De biens-fonds? —

h. Ou d'autres capitaux quelconques? —

Remarques.

1°. Les réponses à ces questions pourront être augmentées de notes & de toutes les observations qu'on voudra y joindre.

2°. Chaque Instituteur écrira ses réponses à double, il remettra incessamment l'une des copies à l'Agent qui l'enverra au Sous-Préfet, celui-ci au Préfet National, par l'organe duquel elle parviendra au Ministre des arts & sciences. La seconde copie sera remise à l'Inspecteur des écoles.

3°. Tous & un chacun sont priés d'accélérer, autant que possible, la réponse à ces questions, & l'envoi des réponses?

Montagny les Alleuds
Mairie de Douv.